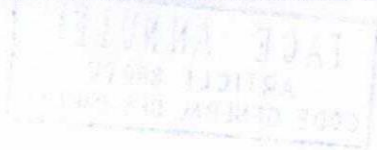


(UCACI)



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



DATE ET HEURE : JEUDI 25 JANVIER 2018 A 10 HEURES

LIEU : SIEGE SOCIAL DE L'UCACI

✓

L'An Deux Mil Dix-huit,

et le Jeudi vingt-cinq (25) Janvier, s'est tenue de 10 heures 15 minutes à 12 heures 45 minutes à la salle de réunion de son siège social, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UCACI (Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire).

La session est présidée par le Commissaire Mamadou DOSSO, Président de l'UCACI et le Secrétaire Général, Mr Franck GBALOU, en assure le secrétariat.

Désigné scrutateur, Mr Fulgence Aka AMANGOUA, Secrétaire Général Adjoint de l'UCACI, indique que l'assemblée regroupe 33 participants représentant 24 sociétés sur 33 à jour de leurs cotisations annuelles 2017 et qu'elle peut alors, valablement délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour.

Il donne ensuite la parole au Président.

Prenant la parole, le Président de l'UCACI a salué et remercié les membres présents avant de souligner que la présente assemblée se tient aux termes de l'exercice 2017, conformément à l'article 12 de ses statuts avant de rappeler le projet d'ordre qui se décline en 5 points comme suit :

- I. Présentation et adoption du rapport moral de l'exercice 2017
- II. Présentation du rapport financier de l'exercice 2017
- III. Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2017
- IV. Adoption du rapport financier de l'exercice 2017
- V. Présentation et adoption des projets de budget de l'exercice 2018

Le projet d'ordre du jour ayant été adopté sans réserve, il entame l'examen, les uns après les autres, des différents points qui le constituent.





I. PRESENTATION DU RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2017

Sur ce premier point de l'ordre du jour consacré au rapport moral, le Président rappelle que le rapport moral présenté à l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2017 a agrainé sous une vingtaine de rubriques, les activités de notre association durant la période allant du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

Le présent rapport moral quant à lui, a pris le relai à partir du 1^{er} mai 2017, de celui de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2017 pour ne s'intéresser qu'aux activités de la période allant du 1^{er} mai 2017 au 31 décembre 2017.

A. La réunion du jeudi 1^{er} juin 2017 avec la Direction Générale du Port Autonome d'Abidjan.

Au cours de cette rencontre, ont été abordées essentiellement, les questions relatives aux dysfonctionnements constatés dans l'exploitation portuaire, consécutifs aux travaux et notamment à la nécessité d'un strict respect des priorités d'accostage en accord avec la règle du « 1^{er} arrivé – 1^{er} servi ».

L'accent a été particulièrement mis sur les pénalités infligées par l'autorité portuaire pour dépôts tardifs ou incomplets de manifestes malgré les justificatifs donnés par Webb Fontaine Côte d'Ivoire à ces préoccupations et l'accord de principe du Directeur Général Adjoint du Port Autonome d'Abidjan quant à l'alignement des délais de dépôt des manifestes sur celui des 5 jours ouvrables des navires pétroliers de la note circulaire du 16 juillet 2013.

A la réunion mensuelle du 30 novembre, il a été recommandé sur ce sujet que les entreprises concernées adressent des courriers de réclamations à la Direction Générale du port, faisant ressortir sous forme de « statements of facts » à la Direction Générale du port, les dates d'émission de ces manifestes rectificatifs et complémentaires auprès des services douaniers ainsi que celles de leurs dépôts au port pour nous permettre de discuter sur la base d'éléments factuels.

B. La réunion du jeudi 08 juin 2017 de la Sous-Commission « Coûts de Passage Portuaire » de la CCDPI

Au cours de cette réunion, les missions de la Sous-Commission ont été reprécisées aux membres, à savoir :

- Identifier tous les acteurs publics et privés intervenant dans les coûts de passage portuaire
- Identifier les différents coûts perçus par chaque intervenant sur la chaîne des coûts ainsi que leur base légale de perception
- Proposer des pistes de solution pour l'amélioration de la compétitivité.

Sur ces bases, les membres de la sous-commission ont été exhortés à fournir les éléments de coûts officieux et officiels perçus, liés au navire et à la marchandise en préparation du séminaire sur la compétitivité des ports.

✓



C. La réunion bilan du mardi 20 juin 2017 sur la mise en œuvre de la convention SOLAS amendée

Aux termes de deux séances de travail sur le sujet, une note circulaire n° 041/PDT/HYS/GM du 13 juillet 2017 du Président de la Communauté Portuaire d'Abidjan est venue réaffirmer le principe du « No VGM, no Gate in » pour l'accès des conteneurs au terminal et cette circulaire a aussi invité les armateurs à prendre les dispositions utiles pour parvenir à une transmission dématérialisée des informations de leurs BLC/BMC au plus tard, le 31 décembre 2017.

Une séance de travail sur le sujet, programmée à la demande du groupe Bolloré n'a pu se tenir le mercredi 24 janvier 2018, qui devrait regrouper en plus de ce groupe, la Communauté Portuaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, les armements partenaires en manutention du groupe mais, non consignés par lui pour convenir ensemble, des modalités de cette dématérialisation ; cette rencontre a donc été reportée à une date ultérieure.

D. La séance de présentation du vendredi 30 juin 2017 de l'application ERP relative au suivi des opérations des navires au port par la société Cargo web aux consignataires

La mise en œuvre de l'ERP nécessitant l'implication des pilotes comme c'est le cas au port de San Pedro, celle-ci n'a pu intervenir au port d'Abidjan faute d'accord sur la sujet avec l'autorité portuaire.

Mais, s'agissant du cas spécifique de la gestion du remorquage au port d'Abidjan et n'ayant pu aboutir à une solution lors de la rencontre du 20 septembre, un courrier a été adressé à la demande des membres, à la Direction Générale du port pour le cas spécifique des navires à l'entrée au port où il est recommandé que la commande du remorqueur ne soit faite par le pilote que seulement lorsqu'il est à bord du navire afin que le remorqueur ne quitte sa base qu'à partir de cet instant.

E. L'entrée en vigueur de la convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments (Convention BWM/Ballast Waters Management)

Adoptée le 13 février 2004 aux termes d'une conférence internationale organisée par l'OMI sur le sujet, l'objectif de cette convention est essentiellement d'éviter que des espèces marines aspirées au ballastage qui qui survivent au voyage et au déballastage se retrouvent alors rejetés dans des environnements étrangers, sans prédateurs naturels et où ils sont susceptibles de s'accroître et former des espèces envahissantes, capables de menacer les espèces déjà présentes dans ces eaux.

En application de cette convention, tous les navires doivent désormais avoir à bord, un registre des eaux de ballast et un certificat international de gestion des eaux de ballast, documents qui pourront être requis durant les inspections des fonctionnaires chargés du contrôle par l'Etat du port lors des escales des navires dans nos ports.

Il reviendra donc aux agents des navires de s'assurer que ces dispositions sont bien respectées par les navires pour leur éviter des désagréments avec l'administration maritime lors des contrôles à bord.



F. Le point des échanges avec la DGAMP sur la fenêtre « Navires - Equipages » de la plateforme informatique du BSC Intégral

A la suite d'un courrier de la CGECI qui a pris le relai de la FEDERMAR dans ce dossier, courrier au Ministre des Transports avec ampliation au Premier Ministre et au Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, une séance de travail a réuni le mardi 03 octobre 2017 à la demande de la Primature, l'ensemble des protagonistes du dossier à savoir, les représentants du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, du Ministère des Transports, de la Direction Générale des Douanes, de la DGAMP, du Comité de Concertation Etat/Secteur Privé, de la CGECI, du CEPICI, de Webb Fontaine Côte d'Ivoire, de l'OIC, de la FEDERMAR et de l'UCACI.

Aux termes de la rencontre, il a été recommandé, dans le respect des objectifs de réduction de coûts et de délai des opérations d'import/export, que le choix final soit porté sur la plateforme la mieux élaborée pouvant interagir avec l'ensemble des autres systèmes intervenant dans les procédures du Commerce Extérieur, ce qui est par essence, la vocation du GUCE.

G. Les commentaires du compte rendu de la réunion annuelle de la FONASBA – Dubaï 2017

Les commentaires ici, ont porté sur deux recommandations particulières faites à l'UCACI aux termes de la réunion annuelle de Dubaï, à savoir :

- L'accréditation à la certification à la FQS (Fonasba Quality Standard) qui se présente aujourd'hui comme le label de certification attestant pour de nombreux groupes armatoriaux mondiaux tels que INTERTANKO et INTERCARGO par exemple, d'une garantie de qualité de service en matière d'agence maritime ; la FQS devient ainsi un critère privilégié par les armateurs dans le choix des agences devant les représenter dans les ports à travers le monde
- La souscription au PPS (Port Procedures Survey) de la FONASBA où l'UCACI a été invitée à entamer les démarches pour un enregistrement des ports ivoiriens sur la plateforme du PPS de la FONASBA et un courrier a été déjà envoyé dans ce sens aux Présidents de nos deux Communautés Portuaires d'Abidjan et de San Pedro.

Sur ces deux sujets, il a été convenu de mettre en place au sein de l'UCACI, deux Comités Techniques pour prendre en charge ces deux préoccupations et ces Comités, notamment pour celui en charge du PPS, il pourra servir d'interface avec les ports pour la mise en œuvre du PPS.

H. Le point de l'enquête de satisfaction diligentée par le CEPICI sur l'utilisation du module e-manifeste du GUCE

Dans le cadre de cette enquête de satisfaction, le CEPICI a distribué aux consignataires les formulaires à remplir.

La collecte des réponses aux formulaires étant maintenant terminée, le CEPICI nous a indiqué que le dépouillement des réponses est actuellement en cours et que le rapport sur le point actuel de l'utilisation du module e-manifeste du GUCE sera terminé au plus tard à la fin du mois de janvier 2018.

✓



I. La participation de l'UCACI à l'organisation de la 18^e Intermodal Africa 2017 à Abidjan

A l'occasion de cet événement, l'UCACI a été sollicitée par le groupe Transport Events Management, organisateur de l'événement, pour lui proposer un contrat de sponsoring de l'événement avec en contrepartie, l'engagement d'apporter une liste de 25 participants parmi ses membres devant prendre part aux travaux de la conférence.

Cette liste de 25 représentants de l'UCACI a été transmise aux organisateurs et les délégués de l'UCACI ont pu bénéficier ainsi, d'une inscription gratuite aux conférences et à l'exposition avec une prise en charge au dîner de bienvenue et à tous les repas pendant la durée de la conférence.

Par ailleurs, l'UCACI a eu droit à l'impression de son logo sur les documents officiels de la conférence qui ont fait l'objet de large diffusion au plan international à travers le monde du « shipping ».

J. Le problème des dockers imposés comme gardiens de coupée à bord des navires

A la réunion mensuelle du lundi 27 novembre 2017, plusieurs membres ont évoqué un problème récurrent, celui des gardiens dockers imposés par les manutentionnaires à la coupée des navires sans aucun cahier de charges définissant leurs obligations et responsabilités dans ces fonctions.

Sur ce sujet et après avoir rencontré le SEMPA pour s'enquérir des fondements de cette pratique et des garanties offertes aux navires en la circonstance quant aux responsabilités en jeu en la matière, un courrier a été adressé au SEMPA à la demande de son Directeur Général qui nous a fait par ailleurs, état d'un chantier de réforme du statuts des dockers en cours en ce moment.

Les membres ont au cours de l'assemblée générale, insisté sur l'importance particulière et la fermeté à attacher à la résolution de ce dossier en raison de ses répercussions possibles quant aux conditions d'exploitation des navires au port d'Abidjan, en termes tant d'insécurité (recrudescence possible du phénomène des clandestins) que de coûts par rapport aux flambées prévisibles des primes d'assurance des navires.

K. Les journées portes ouvertes des Affaires Maritimes et Portuaires

Organisées par la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires les 11, 12 et 13 décembre 2017 à la salle de conférence de l'UMOA-CRAE au plateau, l'UCACI a été sollicitée à travers votre serviteur et le Commandant COULIBALY pour y faire une présentation et animer un panel sur le thème de la « Problématique de la création d'un armement national ».

Cette présentation a eu lieu le mardi 12 décembre 2017, qui a débouché sur la décision du Ministre des Transports, de la mise en place d'un Comité de Pilotage en charge de l'étude de la création d'un armement national ivoirien, présidé par le Contre-Amiral Mohamed Lamine FADIKA, premier titulaire d'un Ministère propre, en charge de la Marine en Côte d'Ivoire.

L. L'harmonisation des pénalités infligées aux navires en cas de découverte de clandestins à bord

✓



Selon le Directeur Général du Port Autonome de San Pedro rencontré à ce sujet, une réunion tripartite s'impose, regroupant à l'initiative de l'UCACI, les ports d'Abidjan et de San Pedro, à l'effet de définir de commun accord, les modalités d'acceptation des clandestins dans ces ports.

Il propose alors que la réunion tripartite puisse établir clairement les conditions d'accueil des clandestins dans les deux ports ainsi que les délais en termes de préavis à observer pour permettre à l'autorité portuaire de prendre les précautions idoines et éviter des débordements.

Pour lui, c'est aux termes de cette démarche que le volet « harmonisation des pénalités » pourra être abordé et la charge de l'organisation de cette rencontre tripartite a été laissée à l'UCACI.

M. Le séminaire sur la Compétitivité des Ports Ivoiriens

Ce séminaire s'est effectivement tenu les jeudi 14, vendredi 15 et samedi 16 décembre 2017 à l'hôtel AfrikLand à Grand Bassam.

Les travaux se sont déroulés au sein de six commissions de travail qui sont :

- Commission 1 : Infrastructures, Superstructures et Equipements avec 4 sous-thèmes
- Commission 2 : Coûts de passage portuaire avec 3 sous-thèmes
- Commission 3 : Performances des opérations et fluidité avec 2 sous-thèmes
- Commission 4 : Ressources humaines avec 2 sous-thèmes
- Commission 5 : Procédures administratives et cadre réglementaire avec 5 sous-thèmes
- Commission 6 : Sécurité, Sûreté et Environnement avec 3 sous-thèmes.

Au-delà des préoccupations et recommandations formulées au sein de la Commission n° 2 sur les coûts de passage portuaires, l'assemblée générale a demandé que l'ensemble des résolutions du séminaire soit mis à la disposition des membres, l'UCACI ayant été représentée dans toutes les commissions.

N. Le point de la phase pilote du déploiement du module e-voyage du GUCE avec les entreprises pilotes

Le Président de l'UCACI a saisi l'occasion de cette assemblée générale pour adresser aux plus hauts dirigeants, les directeurs généraux de nos entreprises de consignation, un cri du cœur les invitant de manière expresse, à s'impliquer désormais, personnellement et directement dans la mise en œuvre par leurs services, non seulement du module e-voyage mais aussi du module e-manifeste du GUCE.

Il a indiqué que la maîtrise de ces deux modules marquera un tournant décisif dans l'avenir de nos métiers car elle conditionne le succès du processus de dématérialisation de nos métiers, gage de sécurisation et de fiabilisation de nos processus métiers, qui va marquer durablement leur avenir en Côte d'Ivoire.

Toutefois, prenant en compte les récriminations de nos agents sur le terrain, relatives à la non fiabilité des connexions internet du GUCE qui les oblige souvent sous la pression des clients, à migrer sur le système SYDAM pour la saisie des manifestes, il a été convenu d'attirer l'attention de Webb

✓

Fontaine Côte d'Ivoire, sur l'impérieuse nécessité pour elle, de se doter en la matière, de liaison spécialisée et sécurisée à l'image de celle du SYDAM.

En parallèle à cette préoccupation, les membres ont évoqué les nombreuses difficultés rencontrées avec la DGAMP dans la facturation de ses droits de trafic qui prennent aujourd'hui leur source dans le GUCE et souhaiter que l'UCACI s'implique dans les discussions avec la tutelle sur ces questions.

Une dernière préoccupation évoquée à ce niveau fut celle de la facturation des commandes de remorqueurs d'assistance de l'IRES dont les bases ne sont pas connues des consignataires de même que les modalités de leurs interventions par rapport aux remorqueurs de veille.

Sur ces différents sujets, l'UCACI a été invitée à s'impliquer dans les discussions avec ces deux acteurs, la DGAMP et l'IRES.

Aux termes de ces présentations, le projet de résolution suivant a été soumis à l'approbation de l'assemblée :

Projet de Résolution n° 1 soumis à l'adoption de l'assemblée

L'Assemblée Générale de l'Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire(UCACI), réunie en session ordinaire le jeudi 25 janvier 2018 à son siège social, après avoir entendu lecture du rapport moral, présenté sur la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2017, approuve ledit rapport.

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité des membres présents et par acclamations.



II. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2017

Il convient de rappeler qu'à la clôture des comptes 2016, le solde bancaire au relevé au 31 décembre 2016 avait été annoncé pour la somme de 14 747 771 F CFA, somme qui se trouve reportée au crédit du compte bancaire au 1^{er} janvier 2017.

Ce rapport va s'articuler en trois parties consacrées aux charges de l'exercice, à ses ressources et enfin au projet de budget de l'exercice 2018.

A. Les charges de l'exercice 2017

L'analyse du relevé bancaire au 31 décembre 2017 avec un total débit de 20 422 555 F CFA se résume de la manière suivante :

- 6 069 934 F CFA ne représentant pas des charges directes de fonctionnement imputables à l'exercice 2017
- 1 501 234 F CFA de réintégration d'un double débit au relevé, de la cotisation FONASBA 2017-2018 qui elle aussi, ne vient pas en charge directe de fonctionnement
- 103 840 F CFA d'agios et autres frais bancaires ;
- 12 747 547 F CFA de charges directes de fonctionnement imputables à l'exercice 2017.

Enfin, pour être complet sur le chapitre des charges directes de fonctionnement de l'exercice 2017, il conviendra de rajouter aux 12 747 547 F CFA mentionnés ci-dessus :

- 1 017 985 F CFA de charges de fonctionnement, payée en espèces sur la caisse d'avance (voir journal de caisse)
- 2 236 309 F CFA, non débités au relevé bancaire au 31 décembre 2017 et se décomposant comme suit :
 - 1 800 000 F CFA de loyer du 4^e trimestre 2017
 - 100 000 F CFA de frais de carburant de décembre 2017
 - 123 455 F CFA de facture CIE pour la période du 04 octobre au 04 décembre 2017
 - 212 854 F CFA d'impôts et charges diverses « Employeur » du mois de décembre 2017 ;

ce qui porte à 16 601 841 F CFA au relevé au 31 décembre, le bilan global de l'exercice 2017 au titre des charges directes de fonctionnement, contre 15 981 966 F CFA de charges au tableau du suivi des réalisations du budget 2017 (tableau annexe II), relevant ainsi un écart de 19 875 F CFA entre ces deux montants.

B. Les ressources de l'exercice 2017

Au 31 décembre 2017, le total des chèques déposés en banque s'établit à la somme de 16 950 000 F CFA pour l'année 2017, se répartissant entre :

- 12 650 000 F CFA de cotisations annuelles
- 3 195 000 F CFA de cotisations FONASBA
- 350 000 F CFA au titre d'une quête organisée de « solidarité »



✓

- 300 000 F CFA de droits d'adhésion
- et 105 000 F CFA de paiement d'arriérés de frais de justice dans le dossier UCACI contre « La Fédération Lumières des Affaires Maritimes ».

A ces 16 950 000 F CFA, il convient de rajouter, pour être en conformité avec le relevé bancaire, un crédit à ce relevé de 1 501 234 F CFA, inscrit par jeu d'écriture pour compenser un deuxième débit non réel du même montant au relevé, portant ainsi le total du crédit du compte bancaire à la somme de 18 451 234 F CFA comme l'indique le relevé au 31 décembre 2017.

Enfin, il faut signaler que le relevé bancaire au 31 décembre 2017 clôture positif à 12 776 450 F CFA et que, tenant compte des charges de fonctionnement d'un montant de 2 236 309 F CFA imputables à l'exercice 2017, non reprises au relevé, la situation bancaire devrait être clôturée en pratique, à la somme de 10 540 141 F CFA au 31 décembre 2017 au lieu des 12 776 450 F CFA figurant au relevé bancaire.

C. Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2017

Ce rapport, qui a fait l'objet de lecture en séance en attendant sa transmission au Bureau de l'UCACI, a relevé quelques réaménagements à opérer dans la présentation des comptes qui cependant, selon le Commissaire aux comptes, ne remettent pas en cause, la sincérité du bilan fait par le Bureau.

Ainsi, le projet de résolution suivant a été soumis à l'adoption de l'assemblée :

Projet de Résolution n° 2 soumis à l'adoption de l'assemblée

L'Assemblée Générale de l'Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire(UCACI), réunie en session ordinaire le jeudi 25 janvier 2017 à son siège social, après avoir entendu lecture :

- du rapport financier sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, se soldant en recettes à la somme de 24 215 000 F CFA contre 16 950 000 F CFA au relevé au 31 décembre et en dépenses à 19 951 934 F CFA tous chapitres confondus avec des arriérés globaux de cotisations de 6 970 000 F CFA contre 13 520 000 F CFA à la date de publication du rapport
- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2017 ;

approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité des membres présents sous réserve de la prise en compte des observations du rapport des Commissaires aux comptes.

A la suite des réponses écrites du Bureau de l'UCACI aux observations du rapport, les Commissaires aux Comptes ont décidé de la levée des réserves tout en certifiant la régularité et la sincérité des comptes de l'exercice 2017 de l'UCACI.



✓

Ainsi, la réunion mensuelle du 28 février a pu adopter à l'unanimité des membres présents, le rapport financier de l'exercice de même que le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 25 janvier 2018.

D. Le projet de budget de l'exercice 2018

Ce projet de budget se répartit entre :

- **Un budget de fonctionnement de l'exercice 2018 évalué**
 - en dépenses, à la somme de 16 575 187 F CFA (voir tableau en annexe I), en hausse de 3,58% par rapport aux réalisations de 2017, hausse que l'assemblée générale a décidé de porter à 5%
 - en recettes, à la somme de 20 000 000 F CFA environ sur base d'une cotisation annuelle de 500 000 F CFA par membre et à cet égard, il a été convenu de commettre un mandataire en la personne du Secrétaire Général, chargé pour le compte de l'UCACI, d'assurer la collecte des cotisations sociales auprès des membres.

Tel est le contenu du budget de fonctionnement de l'UCACI pour l'exercice 2018, d'un montant de 16 575 187 F CFA, qui a été proposé à l'approbation de l'assemblée.

- **Un budget associatif pour l'exercice 2018**

Sous ce chapitre, vient s'ajouter cette année au budget FONASBA, un budget FEDERMAR pour un montant global de 6 469 934 F CFA dont le financement est assuré par des cotisations exceptionnelles prélevées auprès des membres à cet effet.

- Le budget FONASBA s'étant établi en 2017, à la somme de 3 969 934 F CFA qu'il est proposé de reconduire pour 2018 et se décomposant en 1 501 234 F CFA de cotisation annuelle et 2 468 700 F CFA de frais de voyage et de mission pour la participation à la réunion annuelle qui se tient chaque année dans un pays différent
- Le budget FEDERMAR qui intervient pour la première fois dans les comptes de l'UCACI et cette fois-ci, en termes d'acquittement des droits d'adhésion de l'UCACI à l'organisation faîtière du secteur, d'un montant de 2 500 000 F CFA et ce, en attendant de réfléchir à des sources pérennes de financement de son budget.

Tel est donc, le contenu du budget associatif de l'UCACI pour l'exercice 2018, d'un montant de 6 469 934 F CFA, qui a été proposé à l'approbation des membres et qui fait l'objet de refinancement par des cotisations exceptionnelles comme indiqué plus haut.

Enfin, en marge des budgets de fonctionnement et associatifs, il s'est avéré nécessaire de réaliser un investissement au titre de l'exercice 2018, portant sur l'acquisition d'un bureau auquel sera accolé sous forme de retour, le bureau actuel de l'Assistant pour créer plus d'espace en vue de mieux aérer et rendre plus convivial ce bureau.

✓

C'est aussi cet investissement d'un montant de 119 280 F CFA TTC, qui a été enfin soumis à l'approbation de l'assemblée à travers le projet de résolution ci-dessous :

Projet de Résolution n° 3 soumis à l'adoption de l'assemblée

L'Assemblée Générale de l'Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire (UCACI), réunie en session ordinaire le jeudi 25 janvier 2017 à son siège social, après avoir entendu lecture et commentaires des projets de budget pour l'exercice 2018, qui s'établissent globalement en dépenses, à la somme de 23 045 121 F CFA se répartissant entre :

- 16 575 187 F CFA au titre du budget de fonctionnement,
- 6 469 934 F CFA au titre du budget associatif de l'organisation,
- 119 280 F CFA TTC au titre du budget d'investissement ;

approuve lesdits projets de budget.

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité des membres présents.

Projet de Résolution n° 4 soumis à l'adoption de l'assemblée

L'Assemblée Générale de l'UCACI (Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire) réunie en session ordinaire le jeudi 25 janvier 2017 à son siège social, donne tous pouvoirs au porteur d'un original du présent procès-verbal aux fins de l'accomplissement des formalités d'usage en la matière.

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité des membres présents.

Aux termes de l'examen des différents sujets inscrits à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, le Président de l'UCACI a mis fin aux travaux, non sans avoir remercié et félicité auparavant, l'ensemble des membres présents pour leur participation active et massive, gage du succès des actions à conduire pour un futur radieux de notre organisation.

Annexes :

- Rapport des Commissaires aux Comptes
- Annexe I : Tableau Budget – Etat Prévisionnel 2017
- Annexe II : Tableau Budget – Etat Réalisations 2017
- Annexe III : Tableau Budget 2018
- Liste de présence de l'AGO

Reçu la somme de vingt-six mille francs CFA

Fait à Abidjan, le vendredi 02 mars 2018

Le Président Mamadou DOSSO

Le Chef de Bureau du Domaine, de l'Enregistrement et du Timbre

Le Chef de Service

Le Conservateur

UCACI

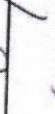
Siège social : Immeuble Corniche Plateau Escalier B – 12^{ème} étage

Tel : 225 – 20 36 02 53 – 01 BP 12029 ABIDJAN 01

LISTE DE PRESENCE DE

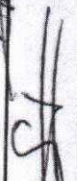
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 25 JANVIER 2018



N°	NOMS	PRENOMS	SOCIETES	TEL	E-MAIL	SIGNATURE
1	Dosso	MAMADO	UCACI	07 07 79 42	makgbo.dosso@ucaci.com	
2	GUESSENI	Leabelle	Athena Shipping	07 09 35 60	athenshipping@gmail.com	
3	GUESSENI	Janine	ADANTO RESCUE	07 08 41 41	damingwen@mail.com	
4	Jurand	Naxime	MAS	08 53 13 91	inducan@camas-ci.com	
5	LAKINON	SUSTE	G M C I	08 05 01 52	shipping@globalma.net	
6	TOURE	JOSIANE	NOL-CI	58 12 01 48	josiase@nolci.com	
7	DJE	Irma	NOL-CI	77 74 93 50 07 01 25 09	irma.dje@nol-ci.com	
8	GBALOU	Franck-H	M&C	55 77 77 16	frankh@polandm.com	
9	KOUADIO KONAN A.	KONAN A.	MOVIS	09 12 30 00	augustin.konan@movis-ci.com	
10	KONE	Aissatou	Sometec Logistica	07 02 92 19	aissatou.kone@somteclogistics-ci.com	

LISTE DE PRESENCE DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 25 JANVIER 2018

N°	NOMS	PRENOMS	SOCIETES	TEL	E-MAIL	SIGNATURE
11	ANE	Abou	SISA	07 20 07 80	marcel. aloy @ sea-mvst.com	
12	Berte	René	Supermarine	07 82 24 65	mailce@supermarine.com	
13	KONÉ	ZANA DADA	GRINALDI	07 02 98 58	zaka-kone@grimaldi.com	
14	KACOU	LIONNEL	L.T.A	08 98 51 79	lionnelkacou@gmail.com	
15	Allah	Ambroise	Supermarine	08 08 58 92	ambroise@supermarine.com	
16	PARIS	Guillaume	PILCI	87 68 49 94	guillaume.pilci@pibby.com	
17	Sikoro	Silvère [J]	BOLLORÉ IT	07 69 08 72	jean-michel.silve @ Bolloré.com	
18	SORO	T. SERVAIN	MAERSK	87 100 206	tidserv@servain.com	
19	AKA	Fulgence	PROPICI	02 82 83 13 4750 1314	aka_fulgence@yahoo.fr aka.pierci@capnet.net	
20	Silvère	J. Michel	SCHANSHAN	07 69 08 72	Jean-michel.Silve @ schanshan.com	

LISTE DE PRESENCE DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 25 JANVIER 2018

N°	NOMS	PRENOMS	SOCIETES	TEL	E-MAIL	SIGNATURE
21	YACE	JEAN-THOMAS	EOLIS SA	2320209 0770636	Jmyaa@eolis.ci	
22	SAKO	SOUMAYLA	BRONX SA	0729838	sako@brx.ci	
23	MNDE	MNDE	ATI	252269 56151547	bindi.direct@ati.ci	
24	Klobet	Florent	ATI	56151943	nflorent@ati.net	
25	COLLIBALY	ADAMA	calinnet navigation CEDET	07690581 04401427	calinnet@ceci.net	
26	GBAÏE	ALMATHY	EMADIA SA	08719857	emadia.sa@emadia.com	
27	KOUAKOU	ROLAND	NEBOG	0715320	nkouadio@medlog.ci	
28	BONI	Camille	NEBOG	08362823	cboni@medlog.ci	
29	KOUAKOU	USHER	EOLIS	07093400	usher.kouakou@eolis.ci	
30	Degni	Venueque	SIEMAT	07820058	venueque.degni@siemat.ci	

LISTE DE PRESENCE DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 25 JANVIER 2018

N°	NOMS	PRENOMS	SOCIETES	TEL	E-MAIL	SIGNATURE
31	AKOBY	Jean Daniel	TAERSA-CT	48 00 91 92	jean-daniel.ako jean-daniel.ako@taersa-ct.com	
32	KOFFI	KOYASSI Leonard	Diamond SIN. PP. NG	47 79 80 23	woffi@dssivc.com	
33	LATH	claire	USC-SA	01 01 62 70	e.lath@usc-sa.org	
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						